

COMMUNIQUE DE PRESSE

Import-export : future branche de la pauvreté !

Le 7 octobre 2021, s'est tenue la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) de la branche de l'Import-Export (IDCC 043). A la demande de FO, il avait été mis à l'ordre du jour la reprise des « NAO » (négociations annuelles obligatoires) de branche suite notamment aux déclarations de Mme FAUQUE, Déléguée générale de la FICIME.

En effet, cette dernière n'a pas manqué de s'exprimer lors d'une interview, en se félicitant de l'excellente reprise des entreprises, soulignant une augmentation prévisible de croissance de « 21% » par rapport à 2019 (*source BFM TV, 21 juillet 2021*).

Suite à cette annonce en « grande pompe », FO avait exigé de rouvrir des négociations pour lesquelles aucune proposition n'avait été faite en 2021 (pour rappel, aucun accord relatif à une revalorisation des minima n'a été signé) afin de partager cette augmentation de chiffre d'affaires avec les salariés de la branche.

Une séance de négociations houleuse s'est alors engagée, avec un déni manifeste des propos rapportés lors de l'interview précitée. Pire encore, Mme ARNOULT (Secrétaire générale déléguée aux Affaires Sociales de la FICIME) et M. PRUGNAUD (Président du SNCI) ont conjointement pris la parole de manière extrêmement violente en hurlant et en sortant manifestement de leur calme et de leur réserve qui pourtant devraient être de rigueur en matière de respect du paritarisme...

FO n'a pas manqué de rappeler à M. PRUGNAUD que l'interview de Mme FAUQUE valait pour l'ensemble de la branche, compte tenu de l'audience de représentativité de la FICIME (64,71% soit 6 534 salariés). Ce dernier a alors rétorqué qu'il représentait grandement la branche, soit en réalité 699 salariés représentés sur 40 000 salariés au total de la branche ! Un comportement inacceptable laissant libre court à l'égo surdimensionné de cette Fédération. Une véritable honte !

OP	Nombre entreprises	Nombre salariés	Audience entreprises	Audience salariés	Poids extension
CGI	110	1887	48,89 %	18,69 %	18,69 %
FICIME	46	6534	20,44 %	64,71 %	64,71 %
OSCI	25	280	11,11 %	2,77 %	2,77 %
SNCI	24	699	10,67 %	6,92 %	6,92 %
UFCC	20	698	8,89 %	6,91 %	6,91 %
Total	225	10098			

**Source : Résultats définitifs de la représentativité patronale par branche professionnelle – Ministère du travail et de l'Emploi - Mesure de l'audience pour la représentativité patronale 2017*

Lors de cette séance, la partie patronale a finalement proposé une augmentation de +1,5% dans un premier temps, puis « réévaluée » ensuite à +1,8% (correspondant à +0,9% par année là où dans les dernières prévisions, il faudrait être au minimum à +1,5% par année, soit +3% sur 2021-2022 pour compenser a minima l'inflation) pour l'année 2021-2022 alors même que les prévisions d'inflation pour l'année 2021 s'établissent à +1,8%.

FO a également souligné que depuis le 1^{er} octobre 2021, le premier niveau de la grille de minima de la branche n'était supérieur au SMIC que de 18 euros (il est fortement probable qu'au 1^{er} janvier 2022 un nouveau « coup de pouce » soit donné et que la grille de la branche se retrouve sous le niveau du SMIC)... et que dans cette branche, il n'y avait pas de prime de 13^{ème} mois, et que la prime d'ancienneté s'arrêtait au niveau C14, excluant *de facto* les Cadres qui composent la branche en majorité...

L'ensemble des organisations syndicales a refusé cette proposition scandaleuse et lamentable pour laquelle l'ensemble des salariés reste exclu du partage des richesses et de surcroît dans un contexte sanitaire complexe.

Paris, le 11 octobre 2021

Contacts :

Gérald GAUTIER : Secrétaire de la Section fédérale du Commerce & VRP : 06 60 86 28 29

David MALEZIEUX : Secrétaire adjoint de la Section fédérale du Commerce & VRP : 06 11 13 04 03

Pascal GARANDEL : Délégué syndical et négociateur dans la branche : 07 88 05 87 83